

FORMATION :

DIRIGEANT OU GESTIONNAIRE D'ENTREPRISE FUNÉRAIRE

PUBLIC :

- Les agents, directeur ou responsable d'agence, d'un établissement ou d'un bureau où sont accueillis les familles qui viennent organiser et/ou conclure des prestations funéraires.
- Les gestionnaires, responsables d'une chambre funéraire ou d'un crématorium.
- Les personnes qui assurent la direction des régies, entreprises ou associations habilitées.
- Les PDG d'une SA ou d'une SARL, gérant d'une SARL, propriétaire gérant d'une entreprise en nom personnel, président d'une association.

PRÉREQUIS : Aucun

DURÉE : 70H de théorie en centre

DATES OU PÉRIODE : À définir (voir calendrier en annexe)

HORAIRES : De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION :

- Minimum : 1
- Maximum : 8

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

LIEU :

31 rue Paul LANGEVIN, 49240 Avrillé

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 06.03.83.34.31

FORMATEUR : M. Eddy DAVY

OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES

A l'issue de cette formation complémentaire d'une durée de 70H, le stagiaire aura acquis les compétences nécessaires pour gérer une entreprise funéraire.

Cette formation est un complément à la formation de conseiller funéraire de 140H.

Il sera demandé au stagiaire effectuant cette formation de justifier de l'obtention du niveau 4 (conseiller funéraire).

CONTENU

Définie par le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire. Modifié par le décret n°2020-648 du 27 mai 2020.

Formation complémentaire obligatoire visant à assurer la direction administrative et financière de la structure et du personnel (Art.D.2223-55-2 et suivants du CGCT)

Gestion des entreprises :

- Comptabilité
- Droit des sociétés
- Droit du travail
- Droit fiscal
- Droit de la consommation et droit de la concurrence
- Gestion personnel et management d'une équipe
- Obligations du cadre dirigeant (sur la responsabilité sociale des entreprises, l'application du règlement général de protection des données, le médiateur de la consommation, renforcement du code de la consommation).
- Usage d'internet et dématérialisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexion et échanges sur cas pratiques
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

Éléments matériels :

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant sur clé USB (fournie par le centre) en fin de formation.

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.